

Désignation de l'entreprise ISMITH

Néant  \*

Adresse de l'entreprise 7 RUE DE LA CROIX 06300 NICE

SIREN

8 2 0 3 6 3 3 0 7

Durée de l'exercice en nombre de mois\*

1 12

Durée de l'exercice précédent\* 1 12

Exercice N clos le  
13 11 12 20 11 8

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net
ACTIF IMMOBILISÉ	1		2		3	
	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
Immobilisations corporelles *		028	212 162	030	14 616	197 547
Immobilisations financières * (1)		040		042		
<b>Total I (5)</b>		044	212 162	048	14 616	197 547
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	71 980	052	71 980
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances	Clients et comptes rattachés *	068	311 112	070	311 112
	(2)	Autres* (3)	072	27 669	074	27 669
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084		086	
Charges constatées d'avance*		092		094		
<b>Total II</b>		096	410 761	098		410 761
<b>Total général (I + II)</b>		110	622 924	112	14 616	608 308
PASSIF					Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	1 000
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	100
	Réserves réglementées*				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131	)	132	
	Report à nouveau				134	9 201
	Résultat de l'exercice				136	23 978
	Provisions réglementées				140	
<b>Total I</b>					142	34 279
Provisions pour risques et charges					<b>Total II</b>	154
DETTE(S) (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	124 005
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	175 771
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	19 491	)	172	274 253
Produits constatés d'avance					174	
<b>Total III</b>					176	574 028
<b>Total général (I + II + III)</b>					180	608 308
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ISMITH		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>A — RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 1 8] 1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	215		214 150 000		
	Services*	217		218 54 809		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230 6 605		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232 211 414		
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238 1 381		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier .....			242 202 503		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel*			250 39 736		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252 2 682		
	Dotations aux amortissements*			254 25 249		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262 5		
	Total des charges d'exploitation (II)			264 271 557		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)	294 2 124		
Produits exceptionnels (IV)				290 175 748		
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinques D)		347		300 85 272		
Impôts sur les bénéfices* (VII)		348		306 4 231		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312 23 978 314		
Réintérégations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					
	Provisions non déductibles*					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés 247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ( Part des loyers dispensés de réintérégation (art. 239 sexies D 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		997		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989		342		
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990				
	Dont divers ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344		350		
Déficits	Créance due au report en arrière du déficit					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					
Déficits	Bénéfices col.1 Déficit col. 2 352 28 209 354					
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					
Déficits	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :					
	Bénéfices col.1 Déficit col. 2 370 28 209 372					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD**  
**RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS**  
**Détail du poste "Divers"**

Désignation de l'entreprise ISMITH

**COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD**  
**RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS**  
**Détail du poste "Divers"**

Désignation de l'entreprise ISMITH

Désignation de l'entreprise : ISMITH

Néant  \*

## EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406				
	Autres	410		412		414	416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	33 155	422		424	33 155	426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 309	442		444	4 309	446			
	Installations générales, agencements divers	450	6 099	452	5 600	454	3 659	456	8 040		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	106 437	472	155 000	474	57 314	476	204 123		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
	TOTAL	490	150 000	492	160 600	494	98 438	496	212 162		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	93	532	776	534	869	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		132	542	1 147	544	738	546		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	2 306	562	23 327	564	11 558	566	14 075		
	TOTAL	570	2 532	572	25 249	574	13 165	576	14 616		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	DIVERS PLANTATIONS	2		3		4		5		
	6		7		8		9		10		
Immobilisations	Valeur d'actif * ①		Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values					
	①		②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme				
1	98 438		13 165	85 272		(85 272)	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	98 438	580	13 165	582	85 272	584	586 (85 272)	581 587 589		
Plus-values taxable à 19% (1)		579				Régularisations	590	583	594 595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591			
TOTAL							596 (85 272)	585 597	599		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : ISMITH		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
<b>TOTAL</b>		680	682	684	686
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Dotations		Reprises			
Immobil. incorporelles	700	705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
<b>TOTAL</b>		770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>		<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		
Déficits reportables		984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice		860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		
Total des déficits restant à reporter		870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		
<b>VI DIVERS</b>					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	557
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	52 817
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	12 304
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

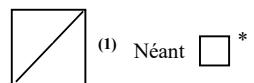
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : ISMITH		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exerce ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018		Durée en nombre de mois 1 2	
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	204 809
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	90 476
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		<b>TOTAL 1</b>	106 295 285
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		<b>TOTAL 2</b>	144 5
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	123 085
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	80 800
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	25 249
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		<b>TOTAL 3</b>	152 229 139
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 66 151
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	66 151
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	<input checked="" type="checkbox"/> X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	295 285
Effectifs au sens de la CVAE *		023	1
Période de référence 024 du 01012018 au 31122018		160	31122018
Date de cessation		186	
<b>VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
		dont apprentis 657	1
		dont handicapés 651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 2 0 3 6 3 3 0 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ISMITH

ADRESSE (voie) 7 RUE DE LA CROIX

CODE POSTAL 06300

VILLE NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

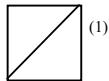
Titre (2) M	Nom patronymique	Prénom(s)	
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévu à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 2 0 3 6 3 3 0 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ISMITH

ADRESSE (voie) 7 RUE DE LA CROIX

CODE POSTAL 06300 VILLE NICE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012018	et clos le 31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinques C), cocher la case			
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD			
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation			

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :		
ISMITH 7 RUE DE LA CROIX 06300 NICE	7 RUE DE LA CROIX 06300 NICE		
SIRET 82036330700019	Adresse du principal établissement :		
	Ancienne adresse en cas de changement :		

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros fruits et légumes	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--------------------	------------------------------------	---

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	28 209	Déficit
-------------------	-------------------------------	---------------------------	---------------------------	--------	---------

## 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	SRL AMIFI CONSEIL BP 10046 06151 CANNES LA BOCCA CEDEX <b>Tél :</b> 0659536086
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 20022019 Lieu : NICE Qualité : GERANT Nom du signataire : M CAREY SMITH MEGAN

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case

(2018)

**F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			<i>c</i>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			<i>d</i>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			<i>e</i>			
			<i>f</i>			
			<i>g</i>			
			<i>h</i>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			<i>i</i>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			<i>j</i>			
Montant des revenus répartis (5)			<i>Total (a à h)</i>			

**G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES** (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
1	2			3	4	5	6
M CAREY SMITH MEGAN	100	2018	18 000				

**H DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter